*Service Économique Régional Rabat – Service Économique Régional Tunis*

**COVID-19 – MAROC-TUNISIE**

**Conséquences sur le secteur Agriculture – Alimentation – Pêche**

***Veille du 5 au 13 mai 2020***

**MAROC**

**Filières agricoles et alimentaires**

**Prolongation de la suspension des droits d'importation du blé. La suspension a été prolongée jusqu'au 31/12 au lieu du 15/06. Cette mesure permettra de faciliter les importations et de réduire le prix du blé tendre à la sortie du port à 260 dirhams le quintal. (Medias24, 08/05/2020)**

**Le Maroc augmente considérablement ses importations d’épices et de lait. Les entreprises marocaines ont doublé la quantité d'épices importées au S1, atteignant plus de 10.000 tonnes. La quantité totale importée de lait au cours du T1 s'est élevée à environ 9.486 tonnes. (Agrimaroc,07/05/2020)**

**Maroc : +38% de hausse des importations des céréales à 3,5 MT à fin avril**

**Les importations des céréales se sont chiffrées à 3,5 millions de tonnes MT au terme des quatre premiers mois de 2020, en progression de 38% par rapport à la même un an auparavant, selon l'Agence nationale des ports (ANP). L'analyse de la répartition de ce trafic par port fait ressortir une forte concentration de cette activité au port de Casablanca avec 1,9 MT (54% du trafic global des céréales), ainsi qu'une hausse des importations en cette denrée dans l'ensemble des ports à savoir, Casablanca (+23,5%), Jorf lasfar (+52,5%), Agadir (+37,5%), Nador (+210%) et Safi (+37,6%), précise l'ANP dans sa récente note de synthèse sur l'activité portuaire.**

**Malgré le coronavirus, les exportations marocaines en produits agricoles en hausse**

Les exportations des produits maraîchers ont enregistré une croissance de 6%. Les produits transformés, hors sucre, ont enregistré une croissance de l’ordre de 17%.

Les exportations des produits maraîchers ont atteint durant cette saison au 9 mai 2020 (selon le calendrier adopté par Morocco Foodex du 1er septembre au 9 mai correspondant au calendrier agricole) un volume de l’ordre de 1.077.000 tonnes, enregistrant ainsi une croissance de 6% par rapport à la saison dernière arrêtée à la même date -1.012.000 tonnes).

Les exportations de la tomate ont connu au 9 mai 2020 une augmentation de l’ordre de 4% par rapport à la saison précédente, en passant de 492.000 tonnes à 514.000 tonnes à la même date, indique le ministère de l'Agriculture.

Les exportations de haricots verts ont atteint durant cette saison au 9 mai 2020 un volume de l’ordre de 112.000 tonnes, contre environ 102.000 tonnes pendant la saison antérieure, enregistrant ainsi une augmentation de 10%.

Les fruits rouges ont enregistré une croissance remarquable durant cette campagne agricole. En effet, les exportations des fruits rouges à l’état frais ont atteint durant cette campagne un volume de l’ordre de 82.500 tonnes au 9 mai 2020, enregistrant ainsi une croissance de 25% par rapport à la dernière campagne à la même date (66.000 tonnes).

La bonne performance enregistrée au niveau de l’export de pastèques est également notable. Le volume de ce fruit à l'export a atteint environ 104.400 tonnes durant cette campagne au 9 mai 2020, soit une croissance de l’ordre de 61% par rapport à la campagne agricole précédente à la même date (65.000 tonnes).

Les exportations d'avocats ont atteint durant cette saison, au 9 mai, un volume de l’ordre de 32.800 tonnes, soit pratiquement le triple du volume enregistré durant la saison antérieure à la même date (11.200 tonnes).

Concernant les agrumes, et tout en notant le maintien d’un bon niveau des prix sur les marchés internationaux, un repli des volumes d’exportation de l’ordre de 28% a été enregistré durant cette campagne à cause du recul de la production.

Les exportations des produits agricoles transformés hors sucre et ses préparations ont atteint durant cette saison au 9 mai un volume de l’ordre de 299.000 tonnes, contre 255.800 tonnes durant la saison dernière, soit une croissance de l’ordre de 17%.

**Le Maroc est le 4ᵉ exportateur mondial de tomates en 2019, avec 587,82 millions de kilos de tomates exportés.** Le Maroc s’est hissé en 2019 à la quatrième place mondiale avec une quantité de tomates exportée équivalant à 587,82 millions de kilos, pour un revenu de 683,49 millions d’euros. Les exportations de tomates du Maroc ont augmenté de 17,33 % en 2019, soit 8,13 % du total mondial. La quantité de tomates exportée par le Maroc, le classe devant la Belgique, la France et la Turquie.

Ce bon classement est le fruit des efforts du Maroc dans la production de la tomate qui est l’une des cultures les plus importantes du royaume. Le Maroc a vendu l’année dernière, 346,94 millions de kilos de tomates à la France, 62,55 millions au Royaume-Uni, 52,19 millions de kilos à la Russie, 49,4 à l’Espagne et 38,33 millions de kilos aux Pays-Bas. Le Mexique, les Pays-Bas et l’Espagne occupent respectivement la 1ʳᵉ, 2ᵉ et 3e place dans le classement des pays exportateurs de tomate en 2019.

Le ministère de l’Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts a démenti dimanche l’information relative à l’octroi d’aides aux chevaux dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

L'OCP prévoit une hausse des prix des engrais phosphatés au premier semestre.

Les prix des engrais phosphatés devraient augmenter durant le 1er semestre, selon les prévisions du groupe OCP, en lien avec les décisions de réduction de production à l’échelle internationale. La crise sanitaire pourrait également contribuer à cette hausse en limitant davantage l'offre sur le marché international. (Le Matin, 05/05/2020)

# L’OCP maintient sa place de leader et reste le premier exportateur mondial de phosphates

**L’OCP a exporté 1,5 million de tonnes d’acide phosphorique contre 1,37 million de tonnes en 2018 au T3. Le groupe marocain OCP a maintenu sa position de premier exportateur mondial de phosphates bien que sa part de marché soit passée de 38% à 34% entre janvier et septembre 2019, mais en acide phosphorique, le Groupe reste le premier exportateur mondial, avec une part de marché mondiale de 49%.** En 2019, l’OCP a exporté 9 millions de tonnes de phosphate naturel contre 11 millions de tonnes en 2018 en raison d’une baisse globale de 6% des exportations de phosphate naturel, indique le Groupe dans son rapport annuel 2019. En ce qui concerne l’acide phosphorique, l’[**OCP**](https://www.agrimaroc.ma/covid-19-ocp-agriculteurs/), qui détient 49% du marché mondial, affichant une croissance annuelle de 2%, a renforcé en 2019 sa position sur le marché asiatique suite à une baisse de la demande sur les marchés européens.

Au troisième trimestre 2019, l’OCP a exporté 1,5 million de tonnes d’acide phosphorique contre 1,37 million de tonnes enregistrées sur la même période en 2018. Dans le domaine des engrais, le Groupe OCP a maintenu sa position mondiale grâce à la flexibilité de ses produits dans le monde sur un marché sur-approvisionné alors que la demande en Asie diminue. En 2019, le Groupe marocain a exporté 9 millions de tonnes d’engrais phosphatés contre 8,4 millions de tonnes en 2018.

L’année dernière, l’OCP a saisi l’opportunité de l’augmentation de la demande en Amérique et en [**Europe**](https://www.agrimaroc.ma/ocp-al-dahra-europe-centrale-orientale/) pour renforcer sa position sur ces deux marchés, tandis qu’en [**Afrique**](https://www.agrimaroc.ma/ocp-kenya-engrais/) le Groupe confirme sa position de premier exportateur d’engrais avec près de 58% de part de marché.

A compter du 10 mai, les souks ruraux hebdomadaires ont été autorisés à rouvrir dans 12 provinces du royaume, un premier pas qui permet aux petits producteurs locaux de vendre leur production (bétail, volaille, oeufs).

Voici les 12 provinces concernées par cette décision de réouverture des souks ruraux: Sidi Kacem, Figuig, Tétouan, Khenifra, Safi, Errachidia, Fkih Ben Salah, Boulemane, Settat, Chtouka Ait Baha, Khemisset et Jerada. La décision de rouvrir d'autres souks sera prise en lien avec la situation épidémique de la zone concernée.

On annonce également l'ouverture imminente de nouveaux souks pilotes entièrement pris en charge par le ministère de l'Agriculture: il s'agit de points de vente ouverts 4 jours au lieu d'un seul, ce qui permet d'étaler la fréquentation 4 fois.

# Olives : Le Maroc se fraie un chemin dans le marché américain avec 22.526 tonnes

**Les exportations d’olives noires du Maroc, alors qu’elles étaient à 3.116 tonnes en 2017 ont atteint 11.000 tonnes en 2019. Peu après la sanction de l’Espagne par les États-Unis, les olives du Royaume, de par leur qualité, ont constitué une alternative de taille par rapport aux olives d’Espagne.**

Les exportations sont passées de 11.786 tonnes en 2017 à 22.526 tonnes en 2019, c’est-à-dire qu’elles ont connu une augmentation de 91%; alors que le Portugal est passé de 3385 tonnes en 2017 à 5961 en 2019, 76% de plus. Les exportations d’[**olives**](https://www.agrimaroc.ma/tetouan-programme-oliveraies/) noires du Maroc, alors qu’elles étaient à 3.116 tonnes en 2017 ont atteint 11.000 tonnes en 2019. Plus précisément, la part de marché pour les olives noires se table à 15,9%.

Il faut noter que la filière oléicole occupe une place importante. La filière est essentiellement tournée vers l’export avec un volume moyen de 90.000 tonnes exportées à fin octobre 2019, ce qui lui confère la 3ème place dans le classement mondial.

Pour rappel, le ministère de l’Agriculture, par le biais de l’Agence pour le développement agricole (ADA), avait lancé un appel d’offres pour réaliser une étude sur le marché américain de l’[huile d’olive](https://www.agrimaroc.ma/olives-notoriete-maroc-mise-epreuve/) en vue de développer les exportations marocaines de l’huile conditionnée. Toutes ces actions avaient contribué à croître les échanges entre le Maroc et les États-Unis.

# Laitue: L’UE bat un record dans les achats, le Maroc s’en tire avec 2.592 tonnes

**Les États membres de l’UE ont acheté au total 1161,79 millions de kilos de laitue, d’une valeur de 1.404,47 millions d’euros. Au cours de la dernière année 2019, l’Union européenne (UE) a battu le record historique dans l’importation de laitue avec plus de 1161,79 millions de kilos.**

En 2019, les États membres de l’UE ont acheté au total 1161,79 millions de kilos de [**laitue**](https://www.agrimaroc.ma/conduite-technique-laitue/), d’une valeur de 1.404,47 millions d’euros et d’un prix moyen de 1.209 euros le kilo, selon le rapport Hortoinfo basé sur des données du service statistique Euroestacom (Icex-Eurostat), avec des codes du tarif intégré des Communautés européennes.

Avec une exportation de 2.592.900 kilos de laitue soit environ 2.592,9 tonnes, le [**Maroc**](http://www.agriculture.gov.ma/) s’en tire avec quelque 2 millions d’euros (20 MDH). Ce qui lui confère, ainsi, la 15ème place dans les exportations de laitue dans l’UE.

L’Espagne a été le pays qui a fourni le plus de laitue aux États membres en 2019, soit plus de la moitié du total, en particulier un volume de 639,8 millions de kilos. L’Italie occupe la deuxième place du classement, avec un volume de 141,26 millions de kilos de ce produit agricole. Les Pays-Bas étaient le troisième plus grand fournisseur de l’UE en volume, vendant 135,8 millions de kilos. La quatrième position parmi les pays qui fournissent de ce légume dans l’UE est occupée par l’Allemagne, avec 75,35 millions de kilos. La [**France**](https://www.agrimaroc.ma/fruits-legumes-maroc-france/) ferme le quintette des pays qui vendent le plus de laitue dans l’UE, avec un volume fourni en 2019 de 60,32 millions de kilos.

**Maroc-Héritage : du nouveau pour les terres agricoles**

Contrainte majeure pour les bénéficiaires, l’héritage concernant les terres relevant du domaine privé de l’État est désormais une réalité au Maroc, grâce à un nouveau texte adopté jeudi par le conseil de gouvernement.

L’Exécutif a examiné et adopté le projet de loi n° 63.18 modifiant et complétant la loi relative à l’attribution à des agriculteurs, des terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l’État (Dahir de 1972), lors de sa réunion hebdomadaire.

Selon Said Amzazi, porte-parole du gouvernement, le texte présenté par le ministre de tutelle, Aziz Akhannouch, a été approuvé "après avoir pris en considération les remarques soulevées à son sujet". L’objectif de la loi, qui concerne surtout les petits agriculteurs et s’applique aux lots de terrains situés en dehors du périmètre urbain, est de "libéraliser le secteur de la réforme agraire de toutes les obligations et charges, et partant, d’assainir ce secteur de manière définitive".

Grâce à ces nouvelles dispositions, les héritiers de l’attributaire pourront désormais se subroger à lui, conformément aux règles de la succession, au lieu d’attribuer la terre agricole à un seul héritier, tel que le disposait l’ancien texte. Trois cas de figure sont dès lors prévus par l’article 2 du projet : "En cas de décès de l’attributaire du lot, la propriété dudit lot et les biens d’équipement nécessaires à son exploitation, se transmettent directement à ses héritiers, conformément aux règles de l’héritage. De même, si un contrat de vente n’a pas été conclu avec le bénéficiaire décédé, il est conclu avec ses héritiers. Dans le cas où la personne décédée n’a pas d’héritiers, l’État reprend le lot et les biens d’équipement nécessaires à son exploitation et ledit lot ne sera plus soumis aux dispositions de la présente loi".

**Crise sanitaire: Les coopératives se digitalisent**

La crise sanitaire a aussi mis à l’arrêt plusieurs coopératives qui ont rencontré des difficultés de production. Et ces coopératives ne représentent pas moins de 560.000 adhérents sans parler des personnes qui travaillent indirectement avec ces organisations. «Ce sont 4% de la population active et nous ne pouvons pas nous permettre de les laisser sombrer sans rien faire», estime Youssef Hosni, directeur de l’Office du développement de la coopération (ODECO).

Avec 560.000 adhérents, les coopératives représentent 4% de la population active. La plupart d’entre elles se spécialisent dans le domaine agricole*.* «Il fallait relever quelques défis logistiques pour assurer la continuité». Le secteur coopératif marocain compte plus de 27.000 coopératives dont 35% sont des femmes. **Ce secteur est dominé par les coopératives agricoles avec 65% suivi des coopératives d’artisanat avec 18%.**

Dans le monde agricole, certaines coopératives n’ont rien à envier à une PME en terme d’organisation et de part de marché…, d’autres ont besoin d’un véritable soutien telle une start-up pour franchir le cap des 3 premières années. A l’instar des autres entreprises notamment les TPME, les coopératives toutes fi­lières confondues ont été impactées par la crise du Covid-19, principalement sur le plan de la production et de la commercialisation.

A cause du confinement, il y a eu un déficit de la matière première et la production a donc chuté. Mais le plus grand problème est au niveau de la commercialisation sachant que c’est pendant les salons que les coopératives vendent leurs marchandises.

La solution pourrait venir du digital et du commerce électronique. C’est ce à quoi a réfléchi la cellule de veille mise en place depuis le déclenchement de la crise sanitaire sur instruction du ministère de tu­telle. A travers son site web, l’Office a d’abord diffusé l’ensemble des spots, des capsules informationnelles sur les mesures prises par le gouvernement.

En deuxième étape, l’Office a lancé un appel à l’aide auprès des volontaires marocains disposant des com­pétences nécessaires en matière de marketing et d’infographie pour aider les coopératives à développer leur identité visuelle et les accompagner dans le marketing de leurs produits en encourageant une sorte de branding individuel des coopératives.

«Il y a eu 250 volontaires comprenant des personnes morales, des personnes physiques y inclus, des MRE, des associations,…) qui se sont enregistrés sur le site web de l’office pour proposer bénévolement leur aide aux 820 coopératives inscrites sur notre site et qui en ont émis le besoin», indique Youssef Hosni, directeur de l’ODECO. La troisième étape est donc de pousser à la survie de ces coopératives et de changer de modèle de commercialisation.

Ainsi, des solutions de livraison à domicile en collaboration avec une TPE spécialisée ont été trouvées pour certaines. L’OCDEC a été aussi approché par des spécialistes pour créer plusieurs plateformes de commercialisation. Enfin, des pourparlers sont en cours avec Jumia et la Poste (Amana) pour ce volet.

# Pesticides :

**La mise à niveau des revendeurs de pesticides est prolongée jusqu’au 31 juillet 2020.**

Les importateurs de produits phytosanitaires agréées par l’ONSSA ont été informées que la mise à niveau des revendeurs de pesticides est officiellement prolongée jusqu’au 31 juillet 2020**.** Passé ce délai il ne sera plus permis aux détenteurs d’homologations de pesticides de vendre leurs produits sur le territoire national, hormis pour les entreprises enregistrées auprès de l’[**ONSSA**](https://www.agrimaroc.ma/?s=onssa). Sans remettre en question la nécessité de fournir le registre d’achat/vente aussi bien pour les importateurs, les distributeurs et les revendeurs. Par ailleurs en ce qui concerne le rééxamen des matières actives au titre de l’année 2020, les entreprises détentrices des homologations sont invitées à se rapprocher de l’ONSSA et fournir d’éventuelles nouvelles études au maximum le 15 juillet 2020.

**TUNISIE**

**Secteur Agricole**

# Tunisie – Le ministre de l’agriculture promet de sévir contre  les « pirates de l’eau »

10 mai 2020 : Le ministre de l’Agriculture, Oussama Kheriji a rendu visite à la famille de l’agent de la SONEDE (Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux), qui avait été assassiné, par un délinquant dans la localité d’Enfidha. Il a présenté à la famille du défunt ses condoléances. Le ministre a, par la suite, assuré, à travers un post sur sa page officielle, qu’il allait sévir contre tous ceux qui osent s’approprier l’eau qui fait partie des domaines de l’Etat.

# Tunisie : Les revenus d’exportation de fruits en hausse de 5,24% sur un an

**Le marché libyen est la première destination d’exportation des fruits avec 4,24%.**

**Malgré des volumes plus faibles, les exportations tunisiennes de fruits ont généré des revenus d’environ 9,4 millions de dinars tunisiens, en hausse de 5,24% sur la période du 2 janvier au 6 mai 2020, par rapport à la même période en 2019, selon les données de l’Observatoire National de l’Agriculture (ONAGRI).**

Les quantités exportées ont baissé de 18,6% pour atteindre 1166 tonnes jusqu’au 6 mai contre 1433 tonnes au cours de la même période de 2019, en raison de la fermeture des frontières terrestres et aériennes de certains pays après la propagation du nouveau coronavirus ([**Covid-19**](https://covid19.ma/)). Le gouvernorat de Sidi Bouzid a contribué 22% des quantités exportées avec 257 tonnes de fruits précoces, dont des pêches (1.426 tonnes), des nectarines (93 tonnes) et des abricots (33 tonnes).

**Le marché libyen** est la première destination d’exportation avec 4,24%, soit des importations de 285 tonnes fin mai contre 735 tonnes l’an dernier, soit une baisse de 61,2%. Les pêches sont les fruits les plus importés par le marché libyen avec près de 214 tonnes, soit 75% des quantités exportées. Les exportations de [**fraises**](https://www.agrimaroc.ma/secteur-fruits-rouges-souffre/) et de nectarines ont fortement augmenté en quantité et en valeur par rapport à la même période de l’année écoulée. Elles ont grimpé de 109% et 823% et en valeur respectivement de 108% et 679%.

**Le marché russe** a contribué à l’augmentation des exportations de nectarines à 75 tonnes dont 7,23% tonnes du gouvernorat de Sidi Bouzid jusqu’au 5 mai 2020. Ces exportations ont également profité au marché espagnol et ont consolidé leur position sur les marchés du Moyen-Orient.

# Sécurité alimentaire : l’Autorité arabe de l’investissement et le développement agricoles sur projet de mécanisme dédié

L'Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricoles (AAAID) entend renforcer la sécurité alimentaire dans le monde arabe. Elle a fait part de son intention de mettre en place un mécanisme d'urgence. Sa mission : aider les pays arabes dans leur réponse aux besoins en produits alimentaires de base et à accroître le commerce inter-arabe de ces produits au travers des entreprises auxquelles contribuent l'Autorité arabe et d'autres sociétés. L'AAAAID a également affirmé vouloir fournir des informations sur les quantités de surplus disponibles pour l'exportation de ces produits dans les pays arabes.